Publié sur www.creuse.fr le 20/10/2026

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261009-CP2026146-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2026

DELIBERATION N°CP2026-10/3/12 DOSSIER N°7607	DÉLÉGATION RÉGIONALE MISS LIMOUSIN - OCTROI D'UNE SUBVENTION 2026

Etaient présents :
Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET

Absent(s) - excusé(s) :
Marinette JOUANNETAUD, Jean-Jacques LOZACH, Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pole Pilotage et Evaluation de la Performance Publique /Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

OBJET : DÉLÉGATION RÉGIONALE MISS LIMOUSIN - OCTROI D'UNE SUBVENTION 2026

♦♦♦♦♦♦♦♦

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;
VU le budget de l'exercice ;

Publié sur www.creuse.fr le 20/10/2026

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261009-CP2026146-DE

VU le rapport CP2026-10/3/12 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de **3 000,00 €** à la délégation régionale Miss Limousin pour l'organisation de la soirée du gala de l'élection de Miss Limousin 2026.

Dit que cette dépense sera imputée au budget départemental sur le Chapitre 65 - Article 65748 – Référence fonctionnelle 020.

Ont voté contre :
M. Thierry BOURGUIGNON, Mme Isabelle PENICAUD (ayant donné pouvoir à M. Thierry BOURGUIGNON), M. Jean-Luc LEGER, Mme Renée NICOUX (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER)

Adopté : 23 pour - 4 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Valerie SIMONET
Présidente du Conseil
Départemental
19 oct. 2026